

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 427

présenté par
Mme Dubié et M. Charasse

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« et Limousin »

les mots

« , Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ; ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 10, après le mot :

« Centre »,

insérer le mot :

« , Limousin ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de constituer une grande région Sud-Ouest qui rassemblerait les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qui correspond à l’évidence à une forte cohérence culturelle, économique et géographique.

Cette grande région Sud-Ouest correspond à une logique culturelle : elle s’inscrirait en effet dans la culture occitane, de la langue d’oc.

De plus, cette région Sud-Ouest permettrait de regrouper l'ensemble du massif pyrénéen et de la frontière avec la péninsule ibérique. Elle offrirait ainsi un interlocuteur unique – et puissant – lors des relations transfrontalières avec l'Espagne. En donnant deux façades maritimes, atlantique et méditerranéenne, elle placerait la région au cœur des flux économiques du Sud de l'Europe.

Avec trois grandes agglomérations régionales, Bordeaux, Toulouse et Montpellier, elle permettrait un aménagement du territoire équilibré autour de l'axe formé par ces 3 grandes villes.

Enfin, cette proposition irait dans le sens souhaité par le Gouvernement d'une simplification de la carte des régions.